SYNDICAT INTERCOMMUNAL GIER - DORLAY

Siège en Mairie de Lorette - 42 420 Tel : 04.77.73.30.44.

E-mail: sigd@outlook.fr

<u>Communes adhérentes :</u> LA GRAND'CROIX – LORETTE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2023

Le Comité Syndical, convoqué le 17 mars 2023 s'est réuni en son siège, en mairie de Lorette, le mardi 28 mars 2023 à 18 Heures.

Etaient présents :

- ✓ M. TARDY Gérard, Président, Mme FAUCOUIT Marie Claire et Mme VERGNAUD Evelvne, délégués titulaires de LORETTE ;
- ✓ M. FRANCOIS Luc, M. JOUBERT Patrick, M. VOINOT Gérard, délégués titulaires de La GRAND' CROIX;

Pouvoir:

✓ Néant

Etaient absents excusés:

Mme DEROUAZ Saliha.

Quorum: 6/6

Nom du secrétaire de séance: Mme FAUCOUIT Marie Claire

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 09 MARS 2023

A l'unanimité

<u>SIGD-2023-02-01 : PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE</u> <u>GESTION DE L'EXERCICE 2022</u>

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que dépenses et recettes sont appuyées des pièces justificatives.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Monsieur le Président vous propose de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<u>SIGD-2023-02-02: PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE</u> ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Il a été proposé au Comité Syndical, sous la présidence de M. Luc FRANÇOIS et la sortie de la salle du Président, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur TARDY Gérard, pour le Syndicat GIER-DORLAY et de :

1) Lui donner acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés	- €	60 000,00€	
Opérations de l'exercice	136 399,55 €	155 299,39 €	
Totaux		18 899.84 €	
Résultats de clôture	- €	78 899,84 €	
Restes à réaliser	- €	- €	
TOTAUX CUMULES	136 399,55 €	215 299,39 €	
RESULTATS DEFINITES	- €	78 899,84 €	
	INVESTISSEMENT		
LIBELLES	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés		21 680,10 €	
Opérations de l'exercice	50 624,85 €	41 786,84 €	
Totaux		63 466,94 €	
Résultats de clôture	- €	12 842,09 €	



Restes à réaliser	- €	- €
TOTAUX CUMULES	50 624,85 €	63 466,94 €
RESULTATS DEFINITFS	- €	12 842,09 €
LIBELLES	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	81 680,10 €
Opérations de l'exercice	187 024,40 €	197 086,23 €
Totaux	187 024,40 €	278 766,33 €
Résultats de clôture	- €	91 741,93 €
Restes à réaliser	- €	- €
TOTAUX CUMULES	187 024,40 €	278 766,33 €
RESULTATS DEFINITES	- €	91 741,93 €

- 2) Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes,
- 3) Reconnaître la sincérité des restes à réaliser le cas échéant,
- 4) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le CA 2022 a été présenté par M. François qui se félicite que le syndicat est peu endetté et que la dette actuelle se termine en 2025.

Sans question des élus, l'approbation du CA 2022 est mise au vote : il est approuvé à l'unanimité.

SIGD-2023-02-03: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Président vous rappelle que le compte administratif de l'exercice 2022 du budget du syndicat présente :

→ Un excédent de fonctionnement de :

78 899.84 €

⊃ Un excédent en investissement de :

12 842.09 €

Monsieur le Président vous propose donc d'affecter :

⇔ En réserve au compte 1068 la somme de 18 899.84 €

☼ En résultat reporté au compte R001 la somme de 12 842.09 €

☼ En résultat reporté au compte R002 la somme de 60 000,00 €

Cette affectation des résultats 2022 sera reprise au BP 2023 : elle est adoptée à l'unanimité des membres du Comité syndical.



SIGD-2023-02-04 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 03 mars 2023, Monsieur le Président vous a présenté le budget primitif de l'exercice 2023 du syndicat intercommunal GIER - DORLAY qui s'équilibre :

en section de fonctionnement à la somme de : 217 109.00 €
en section d'investissement à la somme de : 332 576.93 €

La participation des Communes s'établit comme suit :

• La Grand' Croix:

76 654,50 €

• Lorette:

76 654,50 €

Le budget est présenté par le Président : il est un peu plus serré par chapitre pour amortir les frais d'emprunt à venir liés à la première phase de travaux (construction de murs gabions – changement clôture et haies) qui doit être lancée pour créer une réserve foncière à vendre pour apporter des recettes.

Monsieur le Président a proposé :

- 1) De le voter au niveau du chapitre, sans opération ;
- 2) De l'arrêter aux montants précités ;
- 3) De le mandater pour en assurer l'exécution ;

Le BP 2023 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Président va relancer M. Paccoud qui n'est pas très réactif car il souhaiterait inaugurer le changement de nom du stade en « Stade intercommunal Gier Dorlay Dino Di Bartoloméo »avec la première partie des travaux réalisés.

La séance est levée à 19H07.

Le Président

Gérard TARDY



La Secrétaire de séance

Marie-Claire FAUCOUIT